

Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2022/2804(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (<i>Venus spp.</i>), les coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten jacobaeus</i>) et les palourdes (<i>Venerupis spp.</i>) en Méditerranée occidentale Complétant 2018/0050(COD)	
Sujet 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	
Zone géographique Mer méditerranée région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
16/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05700	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2804(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/09965

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2022)05700	16/08/2022	EC